

TRIBUNE DE LA MAJORITÉ

Après un été calme sur notre commune, tant du point de vue climatique que de celui de la vie sociale, nous sommes heureux de vous retrouver en ce début d'automne. Pour ce numéro de la fin d'été, nous voudrions vous parler de sujets qui nous tiennent à cœur et qui sont parfois source d'incompréhension avec certains d'entre vous.

Il s'agit des notions de collectivité qui s'oppose parfois à individualité ou encore de bien commun qui s'oppose à intérêt individuel. Vous nous avez confié un mandat et à ce titre, en tant qu'élus, notre mission principale est d'utiliser les moyens dont nous disposons pour défendre l'intérêt général.

Pour illustrer ces propos, prenons deux exemples parmi tant d'autres :

Certains d'entre vous nous demandent parfois d'élaguer des arbres qui sont sur le domaine public au motif que leurs branches peuvent apporter des désagréments dans leur propriété. C'est un motif légitime pour celui qui le demande mais lorsqu'il s'agit de prendre une décision d'autres éléments doivent intervenir : la dangerosité réelle, la santé de l'arbre, l'apport de l'arbre au rafraîchissement de la ville.

Vous êtes nombreux à vous plaindre des désagréments des travaux sur la voirie : là encore c'est une préoccupation légitime pour ceux qui individuellement subissent les effets directs d'un chantier. Nous devons les prendre en compte pour les limiter mais ils sont inévitables si nous souhaitons l'amélioration des chaussées, la création d'espaces pour que les vélos et piétons circulent en sécurité. Bien évidemment notre devoir est aussi de vous informer, expliquer, recueillir les avis mais la décision de faire et du comment faire n'a pour boussole que celle de la préservation ou la défense de notre bien commun.

Continuez de nous interpeller, de nous bousculer si nécessaire en respectant les règles élémentaires du savoir vivre et du respect dû à l'autre par les moyens qui sont les plus faciles pour vous : registre de la mairie, lettre, message sur le support de votre choix. Nous y répondrons. Nous croyons à la richesse de l'échange dès lors qu'il est fait en respectant les règles élémentaires du savoir vivre et du respect dû à l'autre. Les petits déjeuners du Maire en témoignent.

Soyez certains que vos demandes, suggestions sont toujours prises en compte lorsque vient pour la collectivité le temps de décider.

Enfin le maire et les adjoints tiennent des permanences, n'hésitez pas à leur demander rendez-vous.

TRIBUNE DE L'OPPOSITION

CARBON-BLANC AUTREMENT

Le service public, pilier de la cohésion sociale, se dégrade de manière progressive et alarmante depuis plusieurs années. Cette dégradation n'est pas due aux agents qui, malgré des conditions de travail plus exigeantes, s'efforcent de répondre aux besoins des usagers. Nous déplorons cette situation résultant d'une succession de choix politiques récents qui ont affaibli les moyens et les infrastructures mis à disposition des citoyens.

Les exemples se multiplient à Carbon-Blanc : horaires du centre de loisirs revus à la baisse et pénalisant de nombreuses familles. De même, les heures d'ouverture de la mairie et de la Maison pour Tous ont été restreintes, diminuant les possibilités pour les habitants de pouvoir accéder aux services municipaux et réaliser leurs démarches administratives. La solution ? Poser un jour de congé pour accéder aux services municipaux !

La dématérialisation des procédures, présentée comme LA solution, est inadaptée à la situation de nombreuses catégories de personnes, et le service public, censé permettre à tous de connaître ses obligations, exercer ses droits et accomplir ses démarches administratives, ne leur est plus accessible.

Autre exemple frappant : la récente décision du groupe majoritaire de métropoliser la compétence voirie/espaces verts, désormais transférée à la Métropole, éloignant ainsi la gestion de ces espaces des préoccupations locales. Cette centralisation entraîne un entretien moins régulier et une perte de réponse rapide aux préoccupations des habitants.

Nous pouvons également évoquer la modification du système de prêt des salles communales à nos associations locales, autrefois un soutien précieux à ces structures, et qui est désormais réduit à sa portion congrue. Cela représente un véritable frein aux initiatives citoyennes et actions associatives, qui peinent à trouver des espaces pour organiser leurs événements et ainsi financer en partie leurs actions et projets, si utiles, auprès de tous les publics.

Ces dysfonctionnements ne sont pas le fruit d'un manque d'engagement des agents du service public, mais bien d'un cadre de plus en plus contraint par des décisions politiques visant à réduire les coûts au détriment de l'efficacité et de l'accessibilité. Il est urgent de réévaluer ces choix afin de redonner au service public sa mission première : être au service de tous, sans discrimination, ni réduction de l'offre.

Cynthia Piquet, Jean-Paul Grasset, Michelle Cornet, Yohann Giacometti, Cécile Montsec, Nadine Arpin